# Projet de méthaniseur de Corcoué-sur-Logne

Réunion publique de Chéméré (commune de Chaumes-en-Retz)

# Sommaire

Phase 2 de la concertation publique à la suite du rapport des Garantes de la CNDP de novembre 2021 à janvier 2022

La réunion est ouverte à 19 heures.

#### Isabelle SOUQUET

Bonsoir et bienvenue à tous à cette réunion publique d'information portant sur le projet du méthaniseur de Corcoué-sur-Logne. Il s'agit de la troisième des réunions publiques qui se tiennent cette semaine avant une quatrième demain soir à Legé. Deux ateliers seront également organisés les 7 et 14 décembre 2021 à Machecoul-Saint-Même, tandis qu'une réunion de synthèse est prévue au mois de janvier 2022.

Je précise que cette réunion est enregistrée pour que toutes les interventions puissent être retranscrites dans un document qui sera mis en ligne sur le site internet de Métha Herbauges. Nous vous demanderons donc si vous le voulez bien vous présenter ou préciser si vous êtes riverain ou membre d'une association par exemple.

A titre personnel, je suis journaliste et je n'ai aucun lien avec aucune des parties. Je suis présente pour aider à fluidifier et distribuer la parole, afin que vous puissiez poser l'intégralité de vos questions.

Les porteurs de projet sont représentés d'une part par Guillaume VOINEAU, qui est agriculteur, éleveur et Président de la Coopérative d'Herbauges. Celle-ci est à l'initiative du projet et maître d'ouvrage. Nous avons d'autre part Guillaume LOIR, qui est Directeur exécutif de Nature Energy France, entreprise qui sollicitée par la coopérative pour apporter son savoir-faire dans l'implantation de méthaniseurs. Elle en exploite aujourd'hui une douzaine me semble-t-il.

#### Guillaume LOIR

Onze sont en fonctionnement et deux autres sont en cours de construction.

# Isabelle SOUQUET

Une première concertation a été menée et a permis de faire évoluer le projet initial. Initiée en septembre 2020, elle avait pris la forme de rencontres de riverains en porte-à-porte, des réunions publiques et des ateliers citoyens. Les interventions et les interrogations ont permis d'amender le projet, et c'est sa deuxième mouture qui va vous être présentée aujourd'hui. Je précise que le projet peut encore évoluer.

Pour que la concertation soit la plus efficace possible, les porteurs du projet ont sollicité la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). C'est la raison de la présence parmi nous de Madame Karine BESSES, qui est Garante de la CNDP et à qui je laisse la parole.

#### **Karine BESSES**

La CNDP est une autorité administrative indépendante, au même titre que le CSA par exemple. Elle existe depuis 1995 et elle défend le droit à toute personne d'accéder de manière transparente aux informations relatives aux projets qui impactent l'environnement, et de participer à l'élaboration de ces derniers.

Aujourd'hui, nous sommes dans une nouvelle phase de concertation que le maître d'ouvrage a souhaité ouvrir. Les principes de base d'une concertation sont la sincérité des arguments qui sont apportés et l'égalité de traitement de toutes les contributions quel que soit leur porteur.

Avec ma collègue de la CNDP Marine CALMET, nous avons été nommées le 5 mai 2021 en tant que garantes pour cette phase de concertation. Même s'il ne s'agit pas d'une obligation, le maître d'ouvrage a fait appel à nous en lien avec les difficultés d'acceptation que pose le projet. Nous estimons cependant que la CNDP a été saisie assez tardivement, sachant que le projet a déjà été déposé auprès des autorités en vue de son instruction. Notre rôle lors des réunions comme celle de ce soir est notamment d'intervenir lorsque des informations nous semblent mériter d'être précisées.

Dans une première phase, nous avons – avec Marine CALMET – dressé un état des lieux par rapport au projet. Nous avons notamment constaté que la phase de concertation préalable n'était pas satisfaisante. Elle avait surtout pris la forme d'une consultation des habitants dans un rayon d'un kilomètre seulement autour du site de Corcoué-sur-Logne. Au regard de l'étendue du projet, il paraissait souhaitable d'étendre la concertation à un périmètre plus large. C'est en ce sens que des réunions publiques ont été organisées cette semaine dans des communes plus ou moins éloignées de Corcoué-sur-Logne.

Nous avons également demandé au maître d'ouvrage de réaliser une étude supplémentaire sur le bilan carbone du projet, de répondre plus précisément à certaines questions et de rouvrir une nouvelle phase de concertation. En parallèle, nous avons conseillé à la Préfecture et au Conseil départemental d'ouvrir – de manière plus large – une concertation sur le modèle de méthanisation souhaité pour le territoire. Sachant que le projet Métha Herbauges suscite des réticences au regard de sa taille en particulier, il semble important que les acteurs du territoire s'expriment sur quel type de méthanisation ils veulent pour celui-ci. Il nous paraît intéressant de clarifier collectivement cette question, mais nous n'avons jusqu'à présent pas eu de réponse quant à l'organisation éventuelle de ce temps de concertation plus général.

Dans notre rapport, nous avons également suggéré à l'Etat d'organiser un débat à l'échelle nationale sur la méthanisation.

Pour la CNDP, la nouvelle concertation lancée autour du projet Métha Herbauges doit permettre de questionner l'opportunité de celui-ci. Ce n'est pas parce qu'il est bien établi et qu'il a été déposé auprès des autorités par le maître d'ouvrage qu'il ne faut pas discuter de son intérêt pour le territoire ou proposer des solutions alternatives ou des garde-fous par rapport à ce projet. Si ce n'était pas possible, certains participants à ces réunions pourraient légitimement se poser la question de l'intérêt de leur présence.

# Isabelle SOUQUET

Quelqu'un a-t-il des questions à poser sur l'organisation de la concertation en ellemême ?

# Erwan, habitant de Corcoué-sur-Logne

Lors des deux précédentes réunions, il vous a été demandé quelles étaient vos marges de manœuvre par rapport à ce projet. Vous avez à un moment indiqué que plusieurs implantations pourraient éventuellement être envisagées, et à un autre que le projet à un site pourrait être conservé en diminuant le nombre d'agriculteurs impliqués. Vous avez ensuite laissé entendre que le projet resterait tel qu'il est. Par conséquent, quelles seront exactement vos marges de manœuvre suite à cette concertation ?

# **Guillaume VOINEAU**

Je ne suis pas sûr que ce soit une question sur la concertation.

#### **Karine BESSES**

C'est bien une question qui est en lien avec l'objet de la concertation, puisque Monsieur souhaite savoir sur quels points vous êtes prêts à faire évoluer votre projet, et lesquels sont intangibles de votre point de vue.

### **Guillaume VOINEAU**

Le but de ces réunions publiques est d'expliquer aux personnes présentes le principe de la méthanisation et les finalités du projet. Les réflexions autour de celui-ci sont lancées depuis près de dix ans. Même si nous avons dans ce cadre eu des échanges avec un certain nombre d'élus (locaux, départementaux et régionaux), nous nous sommes retrouvés à travailler seuls, et c'est ce qui nous a conduits à déposer un projet. Nous sommes prêts à le faire évoluer si nous avons des garanties sur la finalité du projet. Tant que nous n'aurons

pas de propositions concrètes et constructives sur un terrain d'implantation par exemple et sur la taille du projet, nous resterons sur celui qui a été déposé.

Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises au cours des réunions publiques, nous sommes dans un climat d'opposition et non de construction. Rentrons dans un climat constructif avant de parler d'éventuelles marges de manœuvre. A ce stade, rien ne nous dit que nous n'aurons pas une opposition aussi forte si nous déposons un autre projet.

# Erwan, habitant de Corcoué-sur-Logne

Si vous organisez une concertation, vous avez forcément dû réfléchir à des marges de manœuvre par rapport à votre projet. Quelles sont-elles? Ne retournez pas la question en demandant que nous vous fassions des propositions alternatives, sachant que vous avez déjà déposé un dossier pour votre projet en Préfecture (sans écouter personne en amont).

#### Isabelle SOUQUET

Si je résume la question, je pense qu'elle vise à savoir si le projet tel qu'il est actuellement peut évoluer.

#### **Guillaume VOINEAU**

Nous avons déjà fait évoluer le projet initial en réduisant sa taille de 30 %. Avant d'envisager d'autres évolutions, nous attendons des garanties sur la viabilité économique du projet dans une version amendée. L'un des terrains qui nous ont été proposés dans les discussions n'est pas compatible avec l'implantation d'une unité de méthanisation. Aussi, nous avons le sentiment de nous faire mener en bateau depuis plusieurs années. Dans sa version actuelle, la viabilité du projet n'est pas remise en cause.

#### Isabelle SOUQUET

Cette réponse vous satisfait-elle ?

#### Erwan, habitant de Corcoué-sur-Logne

Non.

# **Guillaume VOINEAU**

Les garanties que nous attendons doivent venir plus particulièrement des élus du territoire, et nous souhaitons entre autres connaître leur position par rapport à un projet de méthanisation dont une partie des matières premières provient de l'élevage (sachant qu'il existe plusieurs procédés de méthanisation).

# Erwan, habitant de Corcoué-sur-Logne

Je n'ai pas eu de réponse précise à ma question. Vous admettrez donc que nous n'assistons pas à une réunion de concertation mais d'information.

#### Isabelle SOUQUET

Je rappelle que d'autres réunions de ce type ont abouti à des modifications du projet, ce qui prouve leur intérêt.

### **Guillaume VOINEAU**

Je n'ai pas indiqué que nous ne souhaitions pas faire évoluer le projet. Nous y sommes prêts à condition que des garanties nous soient données.

#### Erwan, habitant de Corcoué-sur-Logne

Vous êtes tout de même les porteurs du projet.

Si par exemple nous envisagions l'implantation du site de méthanisation sur un autre terrain (qui ne nous appartient pas), nous aurons besoin d'un certain nombre d'autorisations pour concrétiser cette hypothèse.

#### **Guillaume LOIR**

Si vous le voulez bien, je vais expliquer les contraintes qui s'appliquent aux porteurs de projets, au regard du cadre réglementaire. Ainsi, un site de méthanisation ne s'implante pas où et comment les porteurs de projet le souhaitent. Cela étant, nous sommes dans un contexte où la stratégie nationale bas carbone a été réaffirmée à la suite de la COP 26. Il ressort que soit nous arrivons à faire émerger des projets dans le domaine des énergies renouvelables, soit nous continuerons d'exporter nos pollutions ailleurs. Avec Métha Herbauges, l'idée est d'avoir un projet de territoire impliquant des agriculteurs pour produire de l'énergie renouvelable localement. S'y ajoutent des considérations de souveraineté alimentaire et d'économie locale et circulaire. Lors des deux précédentes réunions, des riverains ont demandé des précisions et ont fait des propositions par rapport au projet présenté, et nous nous sommes engagés à y apporter des réponses. Sur les questions d'odeurs, la mise en place de jurys de nez a d'ores et déjà acté alors que ce n'est pas une obligation légale. Par ailleurs, les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) sont soumises à la réalisation d'un certain nombre de contrôles, sachant que la France est un des pays les plus réglementés en Europe voire dans le Monde.

#### Jean-Louis, habitant du Clion-sur-Mer

J'ai cru comprendre que la réunion est enregistrée et que ce sont les porteurs du projet qui feront l'analyse des différentes interventions.

# Isabelle SOUQUET

Tous les propos tenus ce soir feront l'objet d'une retranscription par une personne ici présente qui fait partie d'une entreprise spécialisée dans la rédaction de comptes-rendus. Le document qui sera produit sera disponible à la lecture de tout un chacun sur le site de Métha Herbauges.

#### Jean-Louis, habitant du Clion-sur-Mer

Pourrons-nous réécouter les enregistrements de la réunion pour en faire notre propre analyse ?

#### Isabelle SOUQUET

La retranscription se fera sous la forme de verbatims. Il ne s'agira donc pas d'une analyse des propos tenus.

#### Jean-Louis, habitant du Clion-sur-Mer

Les propos seront donc filtrés.

# Isabelle SOUQUET

Non.

#### **Karine BESSES**

Lorsqu'il est question de verbatims, cela signifie que les propos seront retranscrits fidèlement.

#### Jean-Louis, habitant du Clion-sur-Mer

Pourquoi des fichiers audio ne seraient-ils pas mis à disposition pour une réécoute ?

#### **Karine BESSES**

Le système choisi consiste à retranscrire les propos, et toutes les prises de parole seront reprises dans le document qui sera produit, sans filtrage.

# Jean-Louis, habitant du Clion-sur-Mer

Au sujet du cadre réglementaire, je peux vous citer un grand nombre d'exemples où la loi a été modifiée pour permettre à des projets d'aboutir. Ce fut notamment le cas du centre d'enfouissement des déchets de Saint-Michel-Chef-Chef: pendant environ dix ans, certaines normes étaient dépassées et le Préfet a finalement pris la décision de rehausser les seuils limites préalablement fixés.

#### Isabelle SOUQUET

Ce n'est pas vraiment le débat de ce soir.

#### **Karine BESSES**

Je ne suis pas d'accord sur ce point. Monsieur met en avant le fait que le respect des règles n'est pas toujours bien contrôlé et qu'il peut ne pas être effectif.

# Isabelle SOUQUET

Il paraît compliqué de présumer que les règles ne seront pas respectées dans le cadre du projet dont il est question ce soir parce qu'elles ne l'ont pas été dans d'autres cas.

#### **Guillaume LOIR**

Par rapport à l'exemple pris par Monsieur, ce n'est pas la loi qui n'était pas bonne mais bien l'opérateur qui a dépassé le cadre qui avait été fixé.

# Jean-Louis, habitant du Clion-sur-Mer

Le Préfet a fait bouger les limites pour permettre à l'opérateur d'être dans le cadre, ce qui ne semble pas normal. J'ajoute que le dernier jour de la COP26, une loi a été modifiée au Sénat pour autoriser le stockage de déchets dangereux dans d'anciennes mines (dans le cadre du projet StocaMine). C'est une preuve supplémentaire que la loi peut être modifiée au bon vouloir des décideurs.

# **Guillaume LOIR**

Je ne connais pas précisément le dossier dont vous faites état. Je rappellerai simplement que la loi est la structure qui sert de base au fonctionnement de la République.

# Sébastien DENIAUD, habitant de Paulx

Des réunions publiques ont eu lieu à Châteauneuf et à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu avant celle de ce soir à Chéméré. Ma question est de savoir comment les lieux des réunions ont été choisis. Alors que Paulx sera la commune la plus impactée en termes de transport routier, la seule présentation effectuée sur ce projet l'a été en conseil municipal. Quand est-ce que vous comptez venir à Paulx ?

# **Guillaume VOINEAU**

Nous viendrons quand vous le voudrez, sans problème ! Le choix des lieux de réunion a été effectué par la Coopérative d'Herbauges, en prenant déjà en compte les salles disponibles cette semaine. Nous avons ensuite cherché des lieux centraux par rapport à l'implantation des exploitations agricoles impliquées dans le projet. Châteauneuf permettait de tenir une réunion dans le secteur Vendée, tandis que Saint-Philbert-de-Grand-Lieu couvrait la partie nord par rapport à Corcoué-sur-Logne. Avec deux autres réunions à Chéméré et à Legé, il nous a semblé que le territoire concerné par le projet était assez bien

quadrillé. Dans le même sens que votre remarque, une personne s'est interrogée sur le fait qu'aucune réunion n'avait lieu à Corcoué-sur-Logne lors de la réunion de mardi qui s'est tenue à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. S'il faut venir à Paulx pour une autre réunion, nous y sommes tout à fait prêts. Pour autant, les habitants de cette commune pouvaient très bien venir sur l'un des quatre lieux de réunions, comme vous l'avez fait ce soir.

# Sébastien DENIAUD, habitant de Paulx

Il est tout de même étonnant d'avoir organisé ces réunions publiques à des endroits éloignés des communes où le projet aura le plus d'impacts.

#### **Guillaume VOINEAU**

Ces réunions visaient bien à apporter une information à des habitants de tout le territoire concerné par le projet, et pas seulement à ceux qui seront le plus en proximité du futur site.

#### Isabelle SOUQUET

Je propose à présent de rentrer dans le vif de la présentation du projet. Pour rappel, la méthanisation est un processus qui permet de faire fermenter des matières organiques pour produire du biogaz. Dans le cadre de ce projet, les matières premières seraient le lisier et le fumier, produits par les vaches des élevages alentour. Le processus de fermentation permet à la ressource de produire du biogaz qui peut ensuite être injecté dans le réseau de distribution de gaz local ou être converti en électricité et envoyé sur le réseau pour être utilisé sur l'ensemble du territoire français ou revendu.

Ce projet s'inscrit dans deux dynamiques, l'une est financière et l'autre écologique. D'un point de vue financier, il permettrait aux éleveurs de valoriser leur travail et ainsi d'améliorer leurs revenus et leur niveau de vie. Ce projet donnerait aussi la possibilité de créer 20 emplois directs et 160 emplois indirects (dans la maintenance, la logistique et les missions dédiées aux entreprises concernées par le projet). D'un autre côté, le projet s'inscrit dans la transition écologique et dans les objectifs de réduction de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables fixés par le pays. La méthanisation s'inscrit dans un processus vertueux, car elle permet de produire et d'utiliser une nouvelle ressource durable et renouvelable, à savoir le biogaz. Ce processus permet en outre d'obtenir un digestat utilisable comme un engrais naturel, ce qui permet de réduire le recours à des engrais de synthèse.

Le projet de Métha Herbauges bénéficie de l'assistance d'un comité scientifique et technique. Les experts qui le composent devront rédiger un cahier des charges de suivi agronomique et auront vocation à faire évoluer la charte d'engagement du projet. Ce comité constitue donc un appui important sur les aspects économiques, agronomiques, environnementaux et techniques.

# Dominique CHAGNEAU, représentante de l'association Bretagne Vivante

La méthanisation n'est pas du tout écologique car elle contribue à augmenter les rejets de carbone dans l'atmosphère. En effet, elle consiste à déstocker le carbone contenu dans les végétaux pour produire du biogaz. D'un point de vue écologique, il est largement préférable de laisser le carbone dans les plantes. A ce titre, une prairie naturelle est un puits de carbone.

# **Guillaume VOINEAU**

Nous pourrons revenir sur ce débat plus tard au cours de notre présentation si vous le voulez bien, mais je précise d'emblée que 80 % des effluents sont issus de l'élevage dans notre projet.

La coopérative d'Herbauges existe depuis 56 ans. Elle compte 425 producteurs adhérents, qui sont essentiellement des éleveurs bovins, laitiers et viande. La première activité de la coopérative est la collecte de lait, sachant que nous collectons 75 millions de

litres de lait par an, dont 10 % en bio. En parallèle, nous produisons des aliments pour les animaux, selon les souhaits des agriculteurs. Nous avons ainsi une usine qui produit 70 000 tonnes d'aliments par an. En outre, nous avons des équipes de techniciens de terrain qui apportent des conseils techniques aux adhérents dans le domaine de la production fourragère et de la collecte de céréales.

La coopérative compte 50 salariés dont une douzaine de chauffeurs. Les transports entre les exploitations et la coopérative sont gérés en interne, et il est fait appel à des soustraitants pour les transports externes (entre la coopérative et le port par exemple).

Dans le domaine de la production d'énergie, la coopérative s'est engagée dès 2010 avec l'installation de panneaux photovoltaïques.

#### **Guillaume LOIR**

Je suis directeur exécutif pour la France de Nature Energy. C'est une société fondée en 1979 au Danemark, l'un des premiers pays en Europe à lancer des projets dans le domaine de la méthanisation. Nature Energy est née de la réunion d'entreprises publiques chargées de la distribution de gaz naturel sur l'île de Fyn. Aujourd'hui, Nature Energy assure la conception, la construction, l'exploitation ou le cofinancement d'unités de méthanisation. Il s'agit donc d'une entreprise intégrée qui intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle valorise chaque année environ 5 millions de tonnes d'effluents d'élevage, de matières organiques ou de biomasse, et qui produisent environ 200 millions de mètres cubes de biométhane, soit l'équivalent de 2 térawattheures. Pour vous donner un ordre d'idées, 25 térawattheures de gaz sont consommés chaque année à l'échelle de la Loire-Atlantique. Enfin, Nature Energy bénéficie d'une expertise reconnue en Europe et à l'international.

#### **Guillaume VOINEAU**

J'expliquerai un peu plus loin pourquoi nous avons décidé de faire appel à Nature Energy dans le cadre de notre projet. Pour revenir à la genèse de celui-ci, nous avons organisé un salon en 2017 au sein de notre coopérative sur le sujet de la méthanisation. A cette occasion, nous avons constaté qu'il existait un certain nombre de freins pour développer des projets de méthanisation à l'échelle d'exploitations. En effet, les agriculteurs ne disposent pas de la main-d'œuvre, des savoir-faire techniques et de la capacité financière suffisante pour lancer ce type de projets. De plus, toutes les exploitations n'ont pas la possibilité de se raccorder au réseau de gaz faute de proximité avec celui-ci. Pour autant, nous avons perçu une réelle attente et un intérêt de la part de nos adhérents par rapport à la méthanisation, et c'est pourquoi nous avons décidé de lancer un projet collectif en la matière, le but étant de mettre un outil à la disposition des agriculteurs qui n'ont pas tous la possibilité de faire de la méthanisation individuelle. Après plusieurs réunions avec des élus locaux et régionaux, nous avons souhaité ouvrir le projet à l'ensemble du territoire que couvre la Coopérative d'Herbauges. A l'issue de ce recensement, 230 exploitations étaient intéressées à l'idée d'adhérer au projet. Celui-ci ne remet pas en cause la finalité première de la coopérative, qui est de produire des denrées alimentaires (dont du lait et de la viande).

Dans les exploitations agricoles, le fumier et le lisier méthanisent naturellement. Aujourd'hui, tout ce gaz s'échappe dans l'atmosphère. L'idée est donc de le capter et de le valoriser en énergie renouvelable. Le carbone pourrait quant à lui être récupéré pour être utilisé par des maraîchers nantais pour la conservation de leurs produits mis sous vide (alors qu'il est majoritairement issu d'énergies fossiles à l'heure actuelle). Le biométhane pourrait être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel, avec une utilisation possible dans les domaines du transport ou du chauffage. Le digestat – soit les résidus de fumier et de lisier après méthanisation – pourrait quant à lui faire l'objet d'une valorisation agronomique.

Les gisements seraient composés à 80 % de fumier et de lisier, et à 20 % de CIVEs (cultures intermédiaires à vocation énergétique) ou CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates). Aujourd'hui, les agriculteurs ont l'obligation de couvrir leurs sols pour éviter qu'ils se soient soumis à une érosion durant la période hivernale. A ce titre, les CIVEs constituent un piège à nitrates pour que ceux-ci restent dans le sol à la fin de la culture. Les CIVEs

permet donc de valoriser la culture et tout ce qui est hors sol peut être mis dans le méthaniseur au printemps. Dans une perspective d'équilibre des gisements, nous avons besoin de CIVEs car il n'est pas possible d'utiliser uniquement du fumier et du lisier.

Le site de méthanisation serait implanté à Corcoué-sur-Logne, à proximité directe du siège de la Coopérative d'Herbauges. Aujourd'hui, 210 producteurs du territoire sont engagés dans le projet (après la réduction de la taille de celui-ci). L'implantation envisagée se ferait à un point central par rapport au bassin de gisement de matières, avec une distance moyenne pondérée de 16,8 kilomètres par rapport aux exploitations qui seraient impliquées. L'intérêt d'un projet collectif est de pouvoir rentabiliser un branchement au réseau de distribution de gaz naturel. Celui-ci se situerait à 12 kilomètres du site de méthanisation.

A l'échelle des Pays de la Loire, 22 millions de tonnes d'effluents sont produits dont 3,5 millions de tonnes en Loire Atlantique et 5,5 millions de tonnes en Vendée. 70 % de ces effluents sont issus d'élevages bovins (avec une moyenne de 70 à 80 vaches par exploitation). Le projet Métha Herbauges permettrait de valoriser environ 371 000 tonnes d'effluents d'élevages par an, pour 123 000 tonnes de CIVEs.

Les intérêts extra-agricoles du projet sont les suivants :

- Réduire les besoins fonciers par un effet de massification ;
- Diminuer les coûts de raccordement au réseau gazier ;
- Augmenter l'efficience énergétique issue des effluents d'élevage ;
- Améliorer le bilan des gaz à effet de serre ;
- Bénéficier d'une assurance-qualité et d'une traçabilité grâce à une analyse de tout ce qui rentrera et de tout ce qui sortira de l'unité de méthanisation ;
- Accéder à des technologies performantes dans le domaine du traitement des odeurs et de l'hygiénisation.

Le projet initial rassemblait 230 agriculteurs et prévoyait de valoriser 548 000 tonnes d'effluents d'élevages par an pour 123 000 tonnes de CIVEs, ce qui aurait généré 26 millions de mètres cubes de méthane. Sa taille a été réduite de 30 % dans la nouvelle mouture du projet.

Le site de méthanisation serait localisé le long de l'axe qui relie Saint-Philbert-de-Grand-Lieu à Touvois. Il comprendrait deux lignes, dont l'une serait compatible avec l'agriculture biologique. Ainsi, le digestat issu de cette ligne pourrait retourner vers les exploitations d'agriculture biologique à l'issue du processus de méthanisation. Tous les déchargements d'effluents seraient réalisés dans des bâtiments fermés dotés de systèmes d'aspiration d'air. Des biofiltres permettraient de traiter les odeurs grâce à des bactéries. Il faut savoir que tout le site serait implanté sur une cuve de rétention, ce qui constituerait une sécurité supplémentaire par rapport à des risques de fuite.

#### **Guillaume LOIR**

L'une des questions qui peut se poser dans l'assistance est la suivante est de connaître la différence entre du dioxyde de carbone issu de la méthanisation et du dioxyde de carbone fossile. Le second est issu de l'extraction de sables bitumineux de pétrole ou de gaz naturel. Avec la méthanisation, nous sommes sur un cycle court qui fait appel à l'énergie de la photosynthèse : les plantes absorbent du dioxyde de carbone et permettent de nourrir les animaux, qui vont fournir du fumier et du lisier au méthaniseur. Ce dernier va récupérer du méthane qui sera ensuite utilisé pour des besoins de transport, de chauffage voire d'énergie pour l'industrie par exemple. Ce cycle va s'opérer sur des périodes extrêmement courtes, d'où l'intérêt du type de procédés que nous souhaitons mettre en œuvre.

Dans le cadre de la première phase de concertation, un premier bilan carbone du projet avait été réalisé avec le logiciel DIGES développé par l'ADEME. Le résultat obtenu ne satisfaisait pas certaines des parties prenantes, et nous nous sommes appuyés sur une

société spécialisée dans le cycle des ACV pour réaliser un nouveau bilan carbone. Des émissions sont induites par le projet, parmi lesquelles le transport des matières. A ce titre, nous avons volontairement pris comme hypothèse des camions roulant au diesel, mais ils pourraient tout aussi bien rouler au gaz naturel. Les émissions évitées concernent la nonconsommation de gaz d'origine fossile ou d'engrais chimiques (grâce à l'utilisation du digestat. Le solde fait état de 81 630 tonnes équivalent CO² évitées par an pour 22 720 tonnes équivalent CO² par an d'émissions induites. La balance totale représenterait 58 910 tonnes équivalent CO² par an. A titre comparatif, un Français génère en moyenne entre 4,5 et 5 tonnes équivalent CO² par an, ou plutôt 11,5 tonnes équivalent CO² par an en tenant compte des émissions exportées.

#### **Guillaume VOINEAU**

En termes de gouvernance, chaque exploitant serait actionnaire de l'unité de méthanisation au *prorata* de ses apports de matières, et la Coopérative d'Herbauges détiendrait 51 % des parts contre 49 % pour Nature Energy (qui est prête à réduire sa participation en cas de besoin). Avec le projet, au moins 20 emplois directs seraient créés (10 sur le site de méthanisation et 15 à 20 chauffeurs), de même que 160 emplois indirects (dans des entreprises de travaux agricoles ou de maintenance des installations entre autres). Le retour du digestat vers les exploitations sera financé par la méthanisation. Sa bonne application devra être réalisée avec du matériel spécifique.

Le projet prévoit 88 millions d'euros d'investissement et un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros. Les retombées économiques directes (soit l'achat de matières, les services rendus aux agriculteurs, les prestations de services locales et la logistique) représenteraient 12 millions d'euros, contre 5 millions d'euros pour les autres coûts d'opération ou encore 6,5 millions d'euros d'amortissement et de frais financiers.

# Joseph BRISSON, représentant du Collectif Vigilance Méthanisation Corcoué

Je souhaiterais aborder plusieurs points.

#### **Karine BESSES**

Je propose de laisser les porteurs du projet terminer leur présentation et de répondre ensuite aux questions (le cas échéant en revenant sur certaines diapositives).

# **Guillaume VOINEAU**

Un comité technique et scientifique a été constitué autour du projet. Il rassemble notamment des membres de la chambre d'agriculture ou d'AILE (l'association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement), et des membres d'associations de riverains pourront y être intégrés. Sa réunion de lancement a eu lieu le 16 novembre 2021 et portait sur le sujet de l'agronomie. Le travail de ce comité ne se limitera pas à la phase amont du projet.

Des échanges ont eu lieu avec les élus locaux dès le lancement du projet. Nous sommes ouverts à l'idée de rencontrer tous les élus qui le souhaitent.

Nous vous projetons actuellement plusieurs vues de perspective du site avec l'unité de méthanisation.

#### Joseph BRISSON, représentant du Collectif Vigilance Méthanisation à Corcoué

Je précise que je suis un ancien agriculteur basé à Paulx. Vous avez indiqué à plusieurs reprises que le gaz issu du fumier s'en va dans l'atmosphère. Or c'est faux puisque c'est le carbone mobile qui produit du gaz. Si une petite déperdition s'opère certainement, il est faux d'affirmer que tout le gaz part dans l'atmosphère. Une grande partie du carbone mobile reste dans le fumier et il est source d'engrais.

Je ne pense pas avoir affirmé que tout le gaz issu du fumier partait dans l'atmosphère. Sur ce sujet, nous avons un mini-film qui présente le principe de production de carbone qui pourrait être diffusé (même s'il ne l'a pas été lors des deux premières réunions publiques).

# Joseph BRISSON, représentant du Collectif Vigilance Méthanisation à Corcoué

Non, car nous avons des questions à poser.

#### **Guillaume VOINEAU**

C'est un film informatif. En tant qu'agriculteur, je sais que mon fumier et mon lisier peuvent permettre de produire du gaz naturel, et mon souhait est de mettre cette matière à disposition de la société pour produire du gaz. Pour moi, c'est du bon sens paysan.

#### **Karine BESSES**

Sachant que vous avez décidé de limiter les prises de parole à trois minutes, je ne suis pas sûre qu'il soit opportun de diffuser le mini-film auquel vous faites référence. Nous devons à mon avis laisser le temps de questions-réponses se dérouler, et peut-être pourrez-vous mettre en ligne ce film sur votre site internet.

#### **Guillaume VOINEAU**

Il y est accessible.

# Joseph BRISSON, représentant du Collectif Vigilance Méthanisation à Corcouésur-Logne

Si la taille du projet est inférieure de 30 % par rapport à sa version initiale, le tonnage de CIVEs n'a quant à lui pas été abaissé. Il aurait été raisonnable de réduire dans les mêmes proportions la part des CIVEs, mais je suppose que le choix que vous avez effectué est lié à une question de rentabilité. Il est en effet préférable économiquement d'utiliser des déchets verts que du lisier.

# **Guillaume VOINEAU**

Nous avons maintenu la quantité de CIVEs à 123 000 tonnes, car le but est de conserver une rentabilité économique malgré la réduction de la taille du projet. Il n'en reste pas moins que le méthaniseur utilisera 80 % d'effluents d'élevage. Si nous divisions le projet par quatre et que nous décidions de n'injecter que des cultures dans les installations, la rentabilité économique serait supérieure pour les agriculteurs. Il semble nécessaire de concilier la finalité du projet avec sa rentabilité économique.

#### **Karine BESSES**

Si le projet était divisé en quatre parties, il ne serait plus possible d'avoir une combinaison entre du lisier et du fumier d'une part et des CIVEs, si je comprends bien.

# **Guillaume VOINEAU**

Dans une telle hypothèse, l'économie du projet serait totalement à revoir. Aujourd'hui, la méthanisation est largement subventionnée par l'Etat. Or, notre projet a été construit sans subventions publiques.

#### Joseph BRISSON, représentant du Collectif Vigilance Méthanisation à Corcoué

Ce n'est pas vrai!

Nous avons un tarif de rachat de gaz, mais nous n'avons pas de subventions publiques.

# Joseph BRISSON, représentant du Collectif Vigilance Méthanisation à Corcoué

Vous n'aurez pas de subventions pour l'investissement, mais vous en aurez au travers du prix de rachat du gaz.

#### **Guillaume VOINEAU**

Dans d'autres projets, vous avez les deux. Le fait est qu'un projet de méthanisation à base d'effluents d'élevage coûte cinq fois plus cher qu'un autre qui ne met en œuvre que des résidus de cultures.

#### **Karine BESSES**

Sur une unité plus petite, il ne serait pas possible d'avoir cette répartition à 80-20 % entre les effluents d'élevage et les CIVEs, n'est-ce pas ?

#### **Guillaume LOIR**

Si je me réfère à des données issues de l'AILE, il ressort que plus les projets sont petits et plus la proportion des CIVEs par rapport aux effluents d'élevage est importante.

#### Michel LOQUET

Pour la performance d'un tel projet, vous avez besoin de sources additionnelles au lisier (à savoir les CIVEs). Aujourd'hui, il est prouvé que c'est l'agriculture de conservation des sols (ACS) qui est l'avenir car elle permet la réduction d'utilisation de carburants par le non-labour. L'augmentation de la matière organique permet le captage du CO² et l'extrême limitation des intrants : il est ainsi possible de récolter les grains produits par les cultures mises en place et de laisser aux sols les résidus de cultures (le microbiote des sols se chargeant de les utiliser). Les cultures additionnelles telles que les CIVEs (celles issues du maïs en particulier) sont dévoreuses d'intrants, de produits phytosanitaires, d'eau et de carburants fossiles. Elles n'ont donc pas d'avenir dans un tel processus. Il est possible de produire du méthane – de moindre qualité – avec du lisier, mais en faisant tourner des générateurs d'électricité. Quel est l'intérêt d'un méthaniseur géant pour les lisiers de porcs et de bovins peu propices à la performance, sachant que celle-ci va décroissante avec le facteur d'éloignement des points de collecte ?

# **Guillaume VOINEAU**

Pour vous rassurer, le projet intègre l'agriculture de conservation des sols, et elle n'est pas remise en cause par l'utilisation des CIVEs. De plus, les techniques sans labour sont utilisées pour la production des CIVEs. Pour précision, celles-ci sont implantées à l'automne et leur système racinaire vient structurer les sols. Une fois que la partie aérienne des CIVEs est extraite, des cultures de printemps peuvent être remises en place.

# **Michel LOQUET**

Vous ne pouvez pas extraire les CIVEs sans labourer.

# **Guillaume VOINEAU**

Je pense que beaucoup d'agriculteurs ici présents peuvent témoigner qu'ils le font déjà. J'ajoute qu'aucune culture dédiée à l'alimentation ne sera utilisée comme intrant pour la méthanisation dans notre projet.

# Charles THIERS, agriculteur à La Plaine-sur-Mer

Je pratique l'agroécologie et je compte produire des CIVEs pour le méthaniseur.

# Thomas GAUTHIER, agriculteur à Machecoul-Saint-Même (GAEC du Baril)

Depuis le début de la réunion, nous avons entendu beaucoup d'opposants. Pour nous qui sommes agriculteurs, le projet est très intéressant. A l'heure actuelle, nous stockons le fumier six mois ou plus, et le carbone s'en évapore. Avec le projet, le fumier partira directement vers l'unité de méthanisation et nous n'aurons pas ces problèmes de production de gaz à effet de serre. Nous avons en outre une réglementation qui se durcit sur le stockage du fumier, et l'implantation d'une unité de méthanisation serait une bonne réponse, avec en outre des bienfaits du point de vue écologique. Tout projet a des avantages et des inconvénients. Beaucoup de personnes sont avant tout gênées par les questions de circulation de camions. J'ai donc le sentiment qu'elles sont écologistes à condition que rien de les dérange.

# Bruno CLAVIER, agriculteur à Machecoul-Saint-Même

Je suis paysan sur une exploitation de chèvres laitières en production écologique et en cycles longs. Je tiens à souligner que je gagne très bien ma vie sans recourir à la production d'énergie photovoltaïque ou à la méthanisation. Par le passé, j'ai été porteur d'un projet de méthanisation rassemblant une dizaine de fermes sur le secteur de Machecoul, et je ne regrette pas qu'il n'ait pas abouti. J'ai participé à une réunion de présentation organisée par la Coopérative d'Herbauges à Sainte-Pazanne. Il avait été indiqué que le retour pour les agriculteurs qui s'impliqueraient dans le projet serait compris entre 25 et 50 euros les 1 000 litres de lait. A titre de comparaison, le porteur d'un projet de méthaniseur dans la Somme parlait lui de produire du lait à 280 euros la tonne. Or, aucun agriculteur ne peut survivre avec un tel niveau de prix. Le fait d'entendre annoncer ce type de chiffres est absolument terrible pour les agriculteurs qui se battent pour un bon prix d'achat du lait, et l'idée de recourir à la méthanisation pour vivre est assez incroyable.

Depuis cette réunion, vous avez changé votre manière de présenter les choses, en indiquant que les agriculteurs impliqués toucheront entre un SMIC et un SMIC et demi. Lors de cette même réunion, j'avais demandé quelle serait la rémunération du capital pour un agriculteur, pour le partenaire de la Coopérative d'Herbauges (Nature Energy en l'occurrence) et pour tous les financiers impliqués. Monsieur BRECHET m'avait répondu « *Si tu t'engages, tu le sauras* », ce que j'avais trouvé assez dissuasif. J'ai malgré tout donné mon adresse mail pour continuer de participer aux discussions autour de ce projet, mais je n'ai plus reçu d'informations par la suite.

Je m'étais rendu à Corcoué-sur-Logne lorsque la Coopérative d'Herbauges avait convié 5 agriculteurs favorables au projet et 50 autres agriculteurs qui n'étaient pas contre la méthanisation mais qui ne voyaient pas forcément le projet de la coopérative d'un bon œil. A l'issue de cette réunion, le conseil municipal de Corcoué-sur-Logne s'est prononcé à l'unanimité contre le projet. Un avis défavorable a aussi été rendu au niveau du conseil départemental.

Si la taille initiale du projet (à 680 000 tonnes) a été réduite de 30 %, j'ai pu constater que le dimensionnement mentionné dans le permis de construire était resté le même qu'au départ.

J'ajoute qu'à l'issue du processus de méthanisation, le digestat revient sous forme minérale et il n'apporte par conséquent plus de matière organique aux sols. Vous mettez en avant les économies dans l'utilisation d'engrais minéraux, mais je tiens à souligner que l'apport seul de digestat minéral contribue à acidifier le sol (plus qu'avec du fumier) et ainsi à accélérer le transfert des matières minérales vers les nappes phréatiques.

#### **Guillaume VOINEAU**

Sur la question des 30 euros pour 1 000 litres, il faut savoir que les agriculteurs de la coopérative ne s'engagent pas dans ce projet de méthanisation pour survivre. Il s'agit surtout d'avoir un complément par rapport à notre métier de base (soit la production de lait ou de viande). Si le projet n'est pas rentable, il est clair que personne n'ira plus (que ce soit Nature

Energy ou les agriculteurs). Au sein de la Coopérative d'Herbauges, notre but premier est de trouver les meilleurs débouchés pour nos productions. Avec ce projet, nous avons l'opportunité de rendre disponibles nos gisements de matières pour la production de gaz naturel, à condition bien entendu que ce soit viable économiquement. Le taux de 30 euros pour 1 000 litres est une estimation du retour de valeur pour une exploitation moyenne, qui équivaut à un montant compris entre 1,2 et 1,5 SMIC. Il s'agissait de donner une idée concrète du retour associé à une implication dans ce projet de méthanisation, qui devrait notamment permettre une économie de 30 à 35 % sur la consommation d'engrais (soit de l'azote produit à partir d'énergies fossiles et qui nous est acheminé depuis le port de Montoir-de-Bretagne). Sur les aspects agronomiques, le mini-film auquel je faisais référence apporte un certain nombre d'explications.

Dans le permis de construire de l'installation, les gisements apportés ont été réduits de 30 % par rapport à la version initiale du projet, mais nous allons faire de la recirculation. En d'autres termes, la matière va recirculer pour améliorer la rentabilité économique du projet.

#### Jean-Michel BRECHET

Concernant les rendements financiers par rapport aux investissements des agriculteurs, nous avions effectivement échangé sur la base d'un objectif de 10 %. Par ailleurs, des mesures de pesée ont montré qu'entre le moment où les lisiers sont sortis des stabulations et celui où ils sont épandus, la déperdition de carbone est de l'ordre de 25 %.

#### **Guillaume VOINEAU**

L'intérêt de la méthanisation est de pouvoir valoriser ces 25 % de carbone.

Sur le sujet des rendements financiers, je rappelle que la Coopérative d'Herbauges détiendra 51 % du capital de l'installation. A l'intérieur de ces 51 % destinés aux producteurs, les rendements pour les agriculteurs impliqués seront au *prorata* de leur nombre de parts respectif. Les 49 % restants iront au constructeur (à savoir Nature Energy).

### Bruno CLAVIER, agriculteur à Machecoul-Saint-Même

Nature Energy aura donc presque le même rendement que les agriculteurs.

# **Guillaume VOINEAU**

Oui, mais il faut bien construire puis piloter l'installation. D'autres acteurs pourront prendre des parts sur ces 49 % et ils bénéficieront du rendement associé.

# **Guillaume LOIR**

Nature Energy apporte un savoir-faire technologique, dans le sens où elle sait construire et faire fonctionner ce type d'installations. L'actionnariat de Nature Energy comprend des acteurs américains, anglais ou danois, mais des investisseurs français pourraient très bien le rejoindre dans le futur. Quelle que soit la composition de son actionnariat, Nature Energy continuera de s'appuyer sur ses salariés qui gèrent des flottes de camions, qui exploitent des usines, qui montent des projets, qui déposent des permis pour construire des ICPE et qui accompagnent les partenaires agricoles de l'entreprise.

Si Nature Energy bénéficiera d'un rendement financier, le principe est le même lorsque vous allez voir votre banque pour un projet immobilier par exemple. Elle va se demander si vous serez capable de rembourser le prêt. Dans le cadre du projet Métha Herbauges, il existe un risque de perte en capital pour Nature Energy, par exemple si l'installation ne tournait pas à 100 % de ses capacités. Nous ne sommes pas des financiers qui jouent en bourse en plaçant leur argent pour le retirer ensuite. Nous sommes une entreprise industrielle qui construit des installations industrielles.

C'est la Coopérative d'Herbauges qui a été chercher Nature Energy et non l'inverse, l'idée pour nous de bénéficier de son savoir-faire et de son expertise (en particulier sur les projets basés sur une grande partie d'effluents d'élevage). Lorsque nous nous sommes rendus au Danemark, nous avons été convaincus de faire appel à Nature Energy.

#### Marc ROMAIN

J'ai eu le plaisir d'accompagner pendant 40 ans des éleveurs – notamment laitiers – et je sais le mérite qu'ils ont. S'ils avaient su qu'ils pouvaient dégager un SMIC en faisant faire 80 kilomètres à une bouse, beaucoup auraient sûrement arrêté de produire du lait il y a bien longtemps...

J'ai eu la chance de visiter des fermes laitières au Danemark au début des années 1980. Pour m'être un peu renseigné sur l'agriculture dans ce pays, j'ai pu constater que le nombre d'exploitations laitières y est passé de 33 000 au début des années 1980 à 3 500 désormais. Dans un certain nombre de cas, des exploitations de 250 vaches sont reprises par d'autres qui ont une taille de 500 vaches. Ce n'est pas le devenir que je souhaite à l'agriculture et c'est pour cette raison que je suis présent ce soir. La méthanisation a certainement des atouts mais j'ai tout de même quelques inquiétudes quant au devenir de l'agriculteur si de tels projets voient le jour. En lien avec les questions de stockage de carbone, je pense que nous allons vers une intensification des systèmes fourragers, une diminution des prairies, un agrandissement des structures qui me font craindre des conséquences en matière de qualité de l'environnement et de l'eau, ou du point de vue des pollutions aux particules fines. Je voulais faire part de ces inquiétudes, même si je souhaite bien évidemment un avenir heureux aux agriculteurs.

#### **Guillaume VOINEAU**

Nous pouvons partager certains de vos constats sur l'évolution du modèle agricole, mais je ne crois pas que tout soit lié au développement de projets de méthanisation. Ces dernières années, nous assistons à une augmentation de la moyenne d'âge des exploitants et à une diminution du nombre de vaches dans beaucoup de départements. Si nous ne faisons rien, je crains plus une disparition d'exploitations qu'une augmentation de leur taille moyenne. Nous avons la chance d'être sur un territoire qui a encore une dynamique d'élevage et il nous semble intéressant d'y associer un projet de méthanisation. Notre objectif est bien de coupler les deux, et pas que les agriculteurs arrêtent leurs activités d'élevage pour faire de la méthanisation (ce qui se pratique déjà, particulièrement dans l'est de la France).

Au travers des PCAET (plans climat air énergie territoriaux), les collectivités locales doivent s'engager à avoir des installations de production d'énergie solaire, de l'éolien et de la méthanisation. Elles doivent se fixer des objectifs et des moyens de les atteindre. Aujourd'hui, le meilleur moyen de produire du gaz est de le faire avec des matières issues non pas de l'élevage mais de l'agroalimentaire ou des matières végétales. Ce n'est pas du tout notre objectif puisque nous souhaitons répondre aux enjeux climatiques qui se posent tout en gardant notre dynamique d'élevage. Le cœur de l'activité de notre coopérative est la collecte laitière, et notre projet vise à faire en plus de la production de gaz.

Je ne connais pas le modèle agricole de demain. En revanche, je sais que l'agriculture a besoin de perspectives.

#### Alain PRIN, agriculteur à Frossay

Sur notre ferme, nous faisons pâturer pendant neuf mois et nous ne produisons donc du fumier que pendant trois mois. Est-ce qu'un modèle de ce type est compatible avec votre projet sachant que nous ne pourrions pas fournir du fumier neuf mois dans l'année ? J'ajoute qu'actuellement, nous faisons composter le fumier, ce qui maintient et enrichit la vie du sol (ce qui n'est pas forcément le cas avec du digestat).

L'intérêt d'un projet collectif est de permettre à des exploitants de rentrer dedans sans changer son modèle agricole. Au sein de notre coopérative, nous avons des exploitants en agriculture biologique ou conventionnelle. Au niveau de la laiterie, nous avons des contrats avec obligation de pâturage. Nous avons aussi des exploitations qui doivent garder du maïs toute l'année (c'est le cas pour la production du beurre AOP Charente Poitou). En définitive, l'idée du projet collectif est de ne pas être isolé dans son modèle. En fonction de celui-ci, chaque agriculteur peut apporter les gisements qui sont les siens.

Par rapport à votre remarque sur le compost, chaque agriculteur est libre de faire comme il le veut. Il en est de même pour les systèmes basés sur le lisier ou sur le fumier.

# Christophe COURTAUX, agriculteur à Pornic

J'ai un peu de mal à comprendre la méfiance de certaines personnes à l'égard des grosses exploitations ou des agrandissements de structures. Personnellement, je fais partie d'une structure où nous sommes trois associés et un salarié. Je suis bien content de pouvoir profiter de week-ends, de partir en vacances et de passer du temps avec mes enfants. Si nous n'avions que des structures où les personnes travailleraient 365 jours par an, leur nombre risque de décroître au fil du temps. Le fait de s'associer à plusieurs permet de bénéficier de synergies.

La question que je voulais poser est la suivante : quelles solutions de production d'énergies renouvelables et pilotables autres que la méthanisation les opposants proposentils ?

# Erwan, habitant de Corcoué-sur-Logne

Le problème de la Coopérative d'Herbauges est qu'elle oppose toujours les petits et les gros modèles. J'ai un ami – que Monsieur VOINEAU connaît très bien – qui a développé un projet de méthanisation (qui rassemble 18 exploitants) et je ne suis pas contre ce mode de production d'énergie. C'est avant tout le modèle industriel du projet Métha Herbauges qui nous dérange.

#### Isabelle SOUQUET

Si je synthétise votre propos, vous n'êtes pas contre la méthanisation sur le principe, mais vous préféreriez le développement de petites structures en la matière.

#### **Guillaume VOINEAU**

Nous ne sommes pas opposés à des plus petites structures de méthanisation. Il nous semble néanmoins qu'un projet collectif présente certains intérêts, dont le fait de ne pas bouleverser le modèle agricole des exploitants qui participent. Le projet dont parle Monsieur rassemble effectivement 18 exploitations, ce qui n'est pas sans contraintes. Ainsi, aucun lisier ne rentre dans cette unité de méthanisation parce que ce n'est pas suffisamment rentable. De même, un choix est effectué dans les typologies d'exploitations pouvant rentrer dans ce projet en fonction du caractère méthanogène de leurs gisements. Sans critiquer ce projet, je souligne que nous ne sommes pas dans une logique de sélection des exploitants. Nous privilégions l'égalité d'accès entre tous les agriculteurs, ce qui est un aspect fondamental du fonctionnement des coopératives.

### De la salle

Vous venez d'indiquer que vous accepteriez tout type d'exploitations dans le projet. Pourtant, j'ai entendu lors des réunions publiques qui se sont tenues lundi et mardi que vous excluriez certains agriculteurs dont les gisements ne seraient pas jugés suffisamment rentables.

Si j'ai évoqué le fait que nous serons effectivement obligés de choisir les agriculteurs, c'est dans l'hypothèse où le projet serait basé sur quatre sites de plus petite taille.

# Marie-Noëlle BRIAND, citoyenne attentive

Je souhaiterais avoir des précisions sur Nature Energy, et notamment sur le nombre d'installations que vous comptez au Danemark et sur leur taille. Par ailleurs, j'ai vu dans un reportage récemment diffusé sur Arte qu'une cuve avait explosé sur une installation de méthanisation, ce qui avait entraîné une coupure du réseau d'eau potable pendant un certain temps dans la zone concernée.

#### **Guillaume LOIR**

Au Danemark, les usines rassemblent entre 90 et 100 exploitations et ont une capacité moyenne de 600 000 tonnes de matières. Elles sont donc de plus grande taille que ce qui est envisagé ici.

#### De la salle

Non, puisque le projet prévoit une capacité de 680 000 tonnes.

#### **Guillaume LOIR**

Elle a été abaissée à 498 000 tonnes dans la nouvelle version du projet.

#### De la salle

Non. Le projet reste dimensionné pour 680 000 tonnes. Même si vous décidez de vous limiter à 498 000 tonnes, je suis persuadé que vous porterez la capacité à son maximum – de 680 000 tonnes donc – à un moment donné pour des questions de rentabilité.

#### Isabelle SOUQUET

Je pense que Monsieur souhaiterait s'assurer que vous n'augmenterez pas la capacité de l'installation si le projet est validé dans sa version à 498 000 tonnes.

# **Guillaume VOINEAU**

Le chiffre de 498 000 tonnes correspond aux matières entrantes, et le dossier de construction d'une ICPE est soumis à un cahier des charges qui fera l'objet d'une surveillance par la Préfecture. Si l'autorisation porte sur une quantité de matières entrantes de 498 000 tonnes, nous ne pourrons pas dépasser ce seuil.

# Jean-Louis, habitant du Clion-sur-Mer

Comme je le soulignais tout à l'heure, le Préfet pourra très bien faire un arrêté pour relever ce seuil du jour au lendemain.

#### **Guillaume VOINEAU**

Le dossier est en instruction et c'est le Préfet qui prendra la décision de le valider ou non. Lorsque nous l'avons rencontré, ce dernier nous a déclaré « Le jour où nous vous donnerons un avis favorable, le projet ne sera plus à vous mais à nous », dans le sens où c'est la Préfecture qui s'assurera que les règles établies seront bien suivies.

# Jean-Louis, habitant du Clion-sur-Mer

Il existe un certain nombre d'exemples où les règles ont été modifiées pour permettre aux exploitants des installations de les respecter.

# Isabelle SOUQUET

Pourriez-vous donner des éléments de réponse sur l'incendotologie et l'accidentologie au niveau des installations de Nature Energy au Danemark.

#### **Guillaume LOIR**

Comme pour toute industrie, il existe des risques d'accidents sur des unités de méthanisation. Pour autant, je répète régulièrement que je suis plus en sécurité sur des sites de ce type qu'au volant de ma voiture. Si les usines de méthanisation que vous avez pu voir dans le reportage auquel vous faisiez référence sont assez grosses, c'est parce qu'elles sont technologiquement plus avancées. Elles sont dotées de sécurités actives (avec des automates qui contrôlent un certain nombre de chaînes de sécurité) et des sécurités passives (avec des systèmes mécaniques comme des soupapes qui peuvent se déclencher en cas de nécessité, ou encore des ouvrages de rétention).

#### Isabelle SOUQUET

Si nous prenons l'exemple de l'accident qui s'est produit sur une unité basée à Châteaulin, une fuite s'est répandue dans le sol et a privé une partie de la population alentour d'eau potable pendant un temps. Est-ce qu'un tel accident pourrait se produire sur l'unité que vous comptez mettre en place ?

#### **Guillaume LOIR**

L'unité de méthanisation n'était a priori pas assise sur un ouvrage de rétention.

#### Isabelle SOUQUET

Un ouvrage de rétention peut-il retenir toutes les matières présentes sur un site de méthanisation ?

#### **Guillaume LOIR**

Oui.

# Marie-Noëlle BRIAND, citoyenne attentive

Ma question visait à avoir une idée du nombre d'accidents qui se sont produits sur des installations au Danemark et sur leurs conséquences.

### **Guillaume LOIR**

Nous n'avons jamais eu d'accidents de personnes sur nos installations danoises, ni d'incidents majeurs.

#### Isabelle SOUQUET

Quels sont les incidents possibles ?

# **Guillaume LOIR**

Pour donner un exemple, une vanne peut faire défaut, mais ce n'est pas pour autant que l'installation est mise en danger. En effet, nous avons des chaînes de sécurité.

#### Isabelle SOUQUET

Si j'ai bien compris ce que vous avez pu mettre en avant, le fait d'avoir des installations de taille plus importante permet d'investir davantage dans des systèmes de sécurité permettant de prévenir des incidents, et d'avoir des ouvrages de rétention pour éviter des conséquences en cas de fuites.

#### **Guillaume LOIR**

Exactement. Il faut rappeler que toute activité industrielle peut être soumise à des problèmes. C'est le cas d'une laiterie, d'une carrière ou d'un incinérateur entre autres. L'important est que les équipes qui exploitent ces installations soient formées pour agir au mieux lorsqu'un incident se produit.

#### **Guillaume VOINEAU**

Je précise que 8 millions d'euros seront consacrés au traitement des odeurs, grâce à la concentration sur un seul site. Avec plusieurs unités de plus petite taille, il serait impossible d'investir autant dans ce domaine. Le principe est le même pour les éléments de sécurité.

#### José BERTAUD, habitant de Sainte-Pazanne

Je m'intéresse à ce projet et j'ai suivi son évolution dans les médias, mais je n'ai pas d'avis formel dessus et je pense qu'il en sera de même à la fin de cette réunion. De ce que j'ai pu lire dans la presse, le désengagement du Département par rapport au projet tenait à des considérations liées au transport. Le site d'implantation envisagé ne semble pas très bien localisé par rapport aux infrastructures routières existantes.

Avant que des éoliennes soient implantées à côté de chez moi, des opposants sont venus me voir pour mettre en avant tel ou tel argument. Elles ont finalement été installées et elles ne me dérangent pas. De même, je n'ai jamais vu d'oiseaux tombés à leur pied. Il me semble donc nécessaire de faire preuve d'ouverture et de ne pas tout rejeter en bloc. De mon point de vue, ce projet de méthanisation fait débat avant tout du fait de sa taille.

#### Isabelle SOUQUET

Il faut noter que l'avis rendu par le conseil départemental était consultatif, et que le terme de « désengagement » n'est pas le plus approprié par rapport à ce dossier.

#### **Guillaume VOINEAU**

Le projet a été déposé auprès de la Préfecture et mis en instruction. Etant donné qu'il a un impact routier et que la gestion des routes est de la compétence du Département, la Préfecture a demandé l'expertise de ce dernier sur cet aspect. Dans son avis consultatif qui porte uniquement sur ce volet routier, le Département a indiqué que les routes ne lui semblent pas adaptées pour un tel niveau de trafic de camions. Pour rappel, nous nous sommes basés sur un gisement composé de 230 puis 210 agriculteurs. Pour déposer un projet en Préfecture, il nous était nécessaire d'avoir un terrain où implanter l'unité de méthanisation envisagée. Sachant que la Coopérative d'Herbauges dispose d'un terrain à Corcoué-sur-Logne, c'est celui-ci que nous avons intégré au dossier de demande de permis de construire, sachant que nous n'avons eu aucune autre proposition en la matière. Il est bien évident que si nous avions la possibilité d'implanter cette unité sur un terrain situé le long d'une quatre-voies (et avec une plus grande proximité par rapport au réseau de gaz), nous le verrions d'un très bon œil.

A Puceul, la communauté de communes s'était engagée à fournir un terrain aux porteurs d'un projet similaire au nôtre. Du jour au lendemain elle a changé de position, ce qui a provoqué l'abandon du projet. Lorsqu'il est question de marges de manœuvre, j'attends entre autres qu'un terrain alternatif puisse nous être proposé. Cependant, nous avons estimé que le projet était trop avancé pour ne pas déposer un dossier de demande de permis de construire sur le terrain situé à Corcoué-sur-Logne. Il n'empêche que la route qui relie Touvois à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu n'est pas la plus optimale pour y faire circuler des camions.

#### **Guillaume LOIR**

Sur ce type de projets, c'est sur les trois derniers kilomètres du parcours que l'impact routier est le plus fort. Ce mardi, des habitants de La Limouzinière nous posaient la question

du nombre de rotations sur leur commune, et il sera de deux par jour (contre huit à Corcouésur-Logne). La route dont il est question n'a semble-t-il pas connu d'investissements depuis 30 ans.

De manière constructive, nous serions ouverts à l'idée d'aménager les parcours des camions (en les rallongeant le cas échéant) ou à envisager des aménagements routiers. Il faut cependant que nos interlocuteurs soient eux aussi dans une logique constructive. Je rappelle que différentes options d'implantation ont été envisagées par le biais d'un travail de *mapping*. Sur la commune de La Marne, un site potentiel nous paraissait intéressant mais il s'est avéré qu'il était incompatible avec l'implantation d'une installation classée d'un point de vue réglementaire.

# Thomas GAUTHIER, agriculteur à Machecoul-Saint-Même (GAEC du Baril)

Pour m'être déplacé au Danemark pour visiter plusieurs unités de méthanisation à l'invitation de la coopérative, je peux affirmer que le niveau d'exigence en matière de sécurité est particulièrement fort.

# Jean-Jacques CLAVIER, agriculteur à Rouans

Entre la commune de Chaumes-en-Retz et celle de Rouans, il existe un grand site carrier. Une nouvelle route a été créée pour le développement économique de cette carrière, même si c'est source de perturbations au niveau routier. Je trouve étonnant que le Département n'ait pas le même volontarisme pour le projet de méthanisation dont il est question ce soir, alors qu'il s'agit d'une infrastructure qui va générer de l'emploi et qui offre des perspectives à nos exploitations. Avec l'évolution du matériel pour les cultures, le risque est qu'elles supplantent les élevages même si nous avons un certain nombre de terres situées en zones humides en proximité du lac de Grand-Lieu.

# Didier RONTÉ, représentant de l'association Sud-Loire Avenir

Je suis élu au développement économique par les présidents des communautés de communes du Sud-Loire, et je serai à ce titre amené à donner plusieurs avis concernant ce dossier, à la fois sur le volet économique et sur la sécurité.

De manière générale, je pense qu'il faut défendre l'agriculture et les agriculteurs. J'ai assisté dernièrement à des réunions où des agriculteurs se plaignaient de leurs difficultés. Néanmoins, mon positionnement doit avant tout porter sur les questions de développement économique, et je dois avouer que j'ai à ce stade du mal à formaliser mon avis sur ce projet (quand bien même le débat de ce soir est très riche).

Dans le processus de décision, j'ai compris que la commune de Corcoué-sur-Logne avait émis un avis défavorable sur ce projet. Je souhaitais savoir si la communauté de communes avait également été saisie (étant donné qu'elle a des compétences en matière de développement économique) et si elle s'est positionnée sur le dossier. Si l'une et l'autre de ces collectivités sont opposées au projet, il risque d'être difficile de mener à terme le projet, sauf peut-être si le Préfet proposait une alternative en termes de terrain d'implantation (en tenant compte des règles et documents d'urbanisme).

Je terminerai en soulignant qu'à force qu'une moitié de la France bloque les projets de l'autre moitié, nous risquons de ne plus créer de l'emploi.

#### **Guillaume VOINEAU**

La commune de Corcoué-sur-Logne a effectivement rendu un avis défavorable sur le projet. La communauté de communes n'a quant à elle pas été saisie, sachant que nous sommes actuellement dans une phase de concertation et que nous souhaiterions pouvoir démarrer l'enquête publique au mois de janvier. C'est un point qui est à la main de la Préfecture. Elle nous a demandé des éléments complémentaires que nous avons fournis au mois de septembre.

# Didier RONTÉ, représentant de l'association Sud-Loire Avenir

Si vous obtenez un avis défavorable de la commune de Corcoué-sur-Logne et de la communauté de communes, il risque d'être compliqué pour vous d'aller au terme de ce projet.

# Patrick PRIN, adjoint au Maire de la Ville de Pornic

Pas forcément. Un élu peut être contre un projet, mais il ne peut pas s'opposer à sa mise en œuvre si le PLU de sa commune est compatible avec ledit projet.

Au niveau de la commune de Pornic, nous avons quatorze kilomètres de côte. Il convient de souligner que 50 % des producteurs laitiers de la commune sont engagés dans ce projet de méthanisation, qui concerne également 30 % de la surface agricole du territoire de la communauté de communes. En tant qu'élu de proximité, je reçois un certain nombre de coups de téléphone lorsqu'il y a des odeurs émanant des exploitations agricoles. Or, il faut penser aux questions de cohabitation entre les agriculteurs et le reste de la population.

La plupart des agriculteurs engagés sont depuis moins de dix ans sur leur exploitation agricole, ce qui signifie qu'ils n'ont pas la capacité pour investir eux-mêmes dans un projet de méthanisation. Sur le Pays de Retz, la question de la survie de l'élevage se pose. L'enjeu est de maintenir ces activités, alors que nous avons sur le territoire la laiterie de Saint-Père-en-Retz et la fromagerie du Curé Nantais. Ce qu'il faut rechercher à mon sens, c'est un contrat moral avec la profession pour aller vers des productions HVE (à haute valeur environnementale). A force de brimer les initiatives, le risque est de voir leurs porteurs se recroqueviller sur eux-mêmes et de créer des tensions très fortes à l'échelle des territoires. Il semble préférable de travailler ensemble. J'entends les oppositions, qui me semblent légitimes sur certains points qui doivent continuer d'être discutés. A la question de savoir si 50 % de la production laitière de la commune de Pornic doit disparaître en raison de conflits de voisinage liés aux épandages, je réponds « *Non* ».

De par mon expérience au poste de président de l'antenne du Pays de Retz de la chambre d'agriculture, je sais que le dialogue doit prévaloir. Je suis engagé sur les sujets de qualité de l'eau et je sais que les jeunes agriculteurs le sont aussi.

#### Nicolas, restaurateur à Pornic

Je pense qu'il est intéressant de regarder les retours d'expérience concernant la méthanisation, notamment dans les pays nordiques (qui ont 20 ou 30 ans d'avance sur nous dans le domaine de la substitution d'énergies renouvelables au pétrole). Le choix de la Coopérative d'Herbauges de s'associer à une société danoise est sûrement lié à ce facteur. Dans un contexte d'augmentation des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité, il semble bien de s'intéresser à des projets de production d'énergies renouvelables, tout en se posant la question de savoir si leur modèle est le bon.

#### **Guillaume VOINEAU**

Danemark va arriver au seuil de 20 % de production de gaz issue de sources renouvelables, alors que ce taux est d'environ 4 % en France. Notre modèle est basé sur ce qui se fait au Danemark, comme Guillaume l'a expliqué. En Allemagne, les unités de méthanisation ne sont bien souvent pas basées sur des intrants venant de l'élevage mais sur des cultures de maïs. Ce n'est pas ce que nous avons souhaité au niveau de la coopérative, puisque notre objectif est de conserver notre lien avec les laiteries avec lesquelles nous travaillons.

#### De la salle

La quantité de fumier et de lisier qui serait mise en œuvre dans votre méthaniseur équivaut aux déjections produites par les 650 000 habitants de la Métropole de Nantes. Je ne pense pas que des agriculteurs accepteraient de recevoir sur leur exploitation toute cette quantité de déjections.

Dans l'émission Envoyé Spécial de jeudi dernier qui portait sur la méthanisation, il était mis en avant que les pertes de méthane sont de 4 % et que c'est sur les structures de taille importante qu'elles sont les plus importantes.

#### **Guillaume LOIR**

Il existe un vrai sujet de déperditions de méthane. Elles peuvent se produire dans les réseaux de distribution et de transport, mais aussi au niveau des unités de méthanisation. Dans les installations de Nature Energy, les digesteurs sont en inox sur leur partie haute, ce qui offre des niveaux d'étanchéité élevés. Pour détecter les possibilités de fuites sur nos unités, nous réalisons des thermographies et nous regardons aussi les processus d'épuration. Il apparaît que les pertes sont plus importantes sur les plus petites installations, car les technologies mises en œuvre sont en général moins perfectionnées.

#### De la salle

Est-ce que des fumiers de volaille rentreront dans votre méthaniseur ?

#### **Guillaume LOIR**

Pas dans ce projet, mais c'est quelque chose qui est possible techniquement.

# Erwan, habitant de Corcoué-sur-Logne

Lors des ateliers destinés aux riverains, vous aviez expliqué que les routes seraient remises en état et que le carrefour de l'Egonière serait sécurisé. Allez-vous tenir ces engagements même si le Département ne prend pas sa part sur ces travaux ? Pouvez-vous nous décrire précisément le tracé pour le raccordement au réseau de distribution de gaz ? Enfin, où le stockage initialement prévu à La Limouzinière sera-t-il implanté ?

#### **Guillaume VOINEAU**

Nous nous sommes engagés vis-à-vis du Département pour accompagner le réaménagement des routes, avec pourquoi pas la construction d'un rond-point au niveau du carrefour de l'Egonière par exemple. Cependant, nous ne pourrons pas tout faire seuls. Une station de distribution de GNV pourrait aussi être implantée au niveau du site, avec une utilisation possible pour les transporteurs roulant à ce carburant.

Si un raccordement au réseau de distribution de gaz est nécessaire dans le cadre du projet, nous ferons les investissements en conséquence.

# **Guillaume LOIR**

Nous savons qu'il y a eu des tentatives de blocage concernant ce raccordement. Pour autant, il existe un droit à l'injection pour les producteurs français de gaz. Le tracé du raccordement devra être défini en lien avec les gestionnaires du réseau de gaz (à savoir GRDF ou GRT Gaz). Je réaffirme que tout exploitant dans le domaine de la méthanisation a le droit de voir son installation être raccordée au réseau de gaz. C'est d'utilité publique. L'idée du projet est de produire localement du gaz issu d'une énergie renouvelable, à l'inverse du gaz gris (soit du gaz fossile) qui est acheminé à Montoir-de-Bretagne. J'ajoute que ce raccordement serait opportunité pour la commune de Corcoué-sur-Logne d'accéder au réseau de gaz naturel (ce qui n'est pas le cas actuellement).

La plateforme de stockage sera implantée sur le site en lui-même.

#### De la salle

C'est un élément nouveau.

#### **Guillaume VOINEAU**

Nous nous adaptons par rapport aux retours que nous ont faits les services instructeurs.

#### **Karine BESSES**

Lors des précédentes réunions publiques, la question de la localisation de cette plateforme avait été évoquée.

#### **Guillaume LOIR**

Le terrain de La Limouzinière n'est pas compatible avec l'implantation de cette plateforme, d'où le choix de la réintégrer sur le site principal à Corcoué-sur-Logne.

#### **Karine BESSES**

Monsieur VOINEAU expliquait l'autre jour que du stockage serait aussi effectué au niveau des exploitations.

# **Guillaume VOINEAU**

Le principe est que le digestat récupéré à l'issue du passage du lisier et du fumier dans le processus de méthanisation soit stocké pour une partie chez les agriculteurs. Pour ce qui est de la plateforme de stockage, le PLU de La Limouzinière ne permet pas l'implantation de ce type de structures en raison de l'existence d'une AOP viticole dans la zone. Le choix privilégié est donc d'optimiser les cuves au niveau des exploitations avec la possibilité d'avoir une plateforme de stockage sur le site principal. Nous suivons là une recommandation des services instructeurs.

#### De la salle

Je suis assez content que vous donniez cet élément de réponse aujourd'hui. Si je comprends bien, le projet ne prévoit plus d'implantation sur le terrain de 7 hectares situé à La Limouzinière. Est-ce que l'intégration de cette plateforme de stockage au site de Métha Herbauges figure dans le dossier d'ICPE ?

#### **Guillaume LOIR**

Oui.

#### De la salle

Pourquoi ne pas avoir répondu lundi à cette question ?

# **Guillaume LOIR**

Ce type de dossiers peut évoluer au gré de leur instruction et des discussions avec les administrations concernées.

#### De la salle

Où allez-vous stocker le digestat?

#### **Guillaume LOIR**

Sur le site et dans les exploitations.

#### **Karine BESSES**

Des ouvrages supplémentaires seront-ils construits dans ce cadre ?

# **Guillaume VOINEAU**

Nous optimiserons au maximum les ouvrages existants et nous ferons en sorte de stocker le digestat au plus près des parcelles où il sera épandu (afin de réduire les impacts en termes de transport).

#### De la salle

Ce n'était pas indiqué dans le dossier d'ICPE.

#### **Guillaume VOINEAU**

Si. Dans un tel dossier, il n'est pas possible de mentir. Comme l'adjoint à la Mairie de Pornic le soulignait, l'épandage du fumier et du lisier entraîne des nuisances (en termes d'odeurs et de trafic sur les routes). L'épandage du digestat ne générera pas des problématiques du même ordre puisque la matière sera directement enfouie dans le sol et puisque les transports seront optimisés au maximum. De plus, il réduira la présence de mouches dans les communes proches des exploitations.

#### Dominique CHAGNEAU, représentante de l'association Bretagne Vivante

J'aimerais savoir si des études ont été réalisées pour connaître l'impact de l'épandage de digestat sur la qualité des sols à long terme (avec une comparaison entre différents types de sols). Comme un intervenant l'a souligné tout à l'heure, le digestat contient des matières minérales ainsi que des matières organiques stabilisées. Il est à craindre que les êtres vivants n'aient aucune nourriture à puiser dans ce digestat en raison de la stabilisation des matières organiques, et donc que les sols soient appauvris. Ce sont les agriculteurs qui en pâtiront.

Je crois savoir qu'il est interdit d'utiliser des digestats sur l'aire de captage de Machecoul-Saint-Même.

# Patrick PRIN, adjoint au Maire de la Ville de Pornic

Il n'est pas interdit d'épandre du digestat à Machecoul-Saint-Même, où des méthaniseurs sont d'ailleurs implantés.

#### **Guillaume VOINEAU**

En tout état de cause, les services de l'Etat ne nous autoriseront pas à épandre du digestat là où c'est interdit.

Pour répondre à votre question, le fumier et le lisier sont riches en azote. Après le passage en méthanisation, l'azote reviendra au niveau des exploitations avec le digestat. La seule différence par rapport au fumier et au lisier est que les engrais minéraux seront plus vite disponibles pour les plantes car ils se seront décomposés. De cette manière, il sera plus facile de doser les apports en fonction des besoins des plantes, et ce sera de nature à réduire les achats d'engrais minéraux. Lorsque nous épandons du fumier sur les parcelles, leur dégradation est très lente et nous n'en maîtrisons pas la vitesse.

#### Dominique CHAGNEAU, représentante de l'association Bretagne Vivante

Le digestat n'est pas un engrais.

#### **Guillaume VOINEAU**

Il n'empêche qu'il contient des nutriments qui sont plus vite disponibles pour les plantes suite au processus de méthanisation. L'utilisation de cette matière peut être beaucoup plus précise qu'avec du fumier ou du lisier.

### **Karine BESSES**

Il semble tout de même exister une controverse – au moins au niveau national – quant à l'impact de l'épandage de digestat sur la qualité des sols (avec de potentiels effets d'appauvrissement ou d'acidification).

Le mini-film auquel je faisais référence apporte un certain nombre de précisions à ce sujet. Le comité technique et scientifique (CTS) comprend des représentants de l'INRA (l'institut national de la recherche agronomique), qui a mené des études sur le sujet de l'impact du digestat sur les sols. Nous nous basons sur celles-ci, quand bien même il nous a été indiqué il y a deux jours qu'elles étaient « trop objectives ».

#### **Karine BESSES**

Lors de la première réunion du CTS, AILE soulignait qu'il existait certaines lacunes dans les études réalisées et que le recul temporel manquait.

#### **Guillaume VOINEAU**

Une nouvelle étude très large a été lancée sur 84 parcelles. Cela étant, nous avons déjà du recul sur l'impact du digestat sur des exploitations agricoles et l'idée n'est pas d'envoyer au « casse-pipe » les agriculteurs membres de la coopérative.

# Marie-Noëlle BRIAND, citoyenne attentive

Qu'en est-il au Danemark?

#### **Guillaume LOIR**

L'Etat danois va obliger les agriculteurs à passer leurs effluents d'élevage en méthanisation, ce qui semble être un bon élément de réponse. De même, l'université d'Aarhus a commencé à travailler sur le sujet depuis un certain temps, avec notamment la publication de thèses.

Le comité technique et scientifique a été constitué pour faire appel à des experts, dans le domaine de l'agronomie entre autres. Ces derniers seront amenés à se baser sur des éléments bibliographiques, dont un rapport produit par l'INRAE qui est sorti aujourd'hui.

# **Karine BESSES**

Serait-il possible d'apporter des éléments de synthèse sur ces différentes études ?

# **Guillaume LOIR**

Oui.

#### Jean-Michel BRECHET

Aucune des études réalisées par différents acteurs dans plusieurs régions ne démontre des pertes d'humus en lien avec l'utilisation de digestat sur les sols.

# Dominique CHAGNEAU, représentante de l'association Bretagne Vivante

Dans le Lot, tout le digestat s'enfonce dans les nappes phréatiques.

#### Sylvain, agriculteur à Sainte-Pazanne

Je me pose un certain nombre de questions sur ces sujets de matière organique. Les études réalisées dans ce domaine sont assez complexes et j'ai retenu de mes lectures une enquête de l'INRAE et d'AgroParisTech en 2019, qui mettait en avant les éléments de conclusion suivants :

- Peu de données scientifiques concernant les impacts du digestat sur les sols;
- Une diversité de situations (chaque sol étant différent) ;
- Des impacts globalement positifs ;

- Quelques impacts négatifs sur des situations particulières (sur des sols nus par exemple);
- Pas d'écotoxicité associée aux contaminants chimiques.

J'en déduis que le sujet est complexe et qu'il n'est pas pertinent de conclure que le digestat est foncièrement mauvais.

#### **Guillaume VOINEAU**

C'est pour cette raison que Métha Herbauges souhaite assurer la gestion du digestat du début à la fin, avec un accompagnement des agriculteurs sur les opérations d'épandage.

#### Jean-Michel BRECHET

Le plan de fumure sera construit par des personnes de la chambre d'agriculture dans un souci d'objectivité et d'optimisation de l'usage des digestats dans la gestion des cultures.

# Joseph BRISSON, représentant du Collectif Vigilance Méthanisation à Corcoué

Nous pouvons nous poser la question du bien-fondé de la méthanisation en France aujourd'hui. Il semblerait que l'Allemagne se rende compte aujourd'hui qu'elle a été trop loin, ce qui impose d'importer du maïs de Pologne pour faire fonctionner certaines unités. Je vous invite à vous référer aux positions d'Olivier ALLAIN, qui a conseillé Emmanuel MACRON sur les sujets de méthanisation et qui se pose des questions sur des dérives dans ce domaine.

En synthèse, je suis dubitatif concernant les enjeux de la méthanisation au niveau national. Comme Monsieur BAUGE l'a indiqué lors de la réunion qui s'est tenue à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, un projet de méthanisation doit être analysé à l'échelle d'un territoire. Nous sommes ici à 40 kilomètres de Corcoué-sur-Logne et une unité de méthanisation a été implantée à Machecoul-Saint-Même par l'entreprise Vinet. Si votre projet voit le jour dans sa configuration envisagée, des camions vont faire le trajet d'exploitations de votre coopérative basées à Machecoul-Saint-Même en direction de votre unité de méthanisation de Corcoué-sur-Logne, et la situation inverse se présentera pour celle de l'entreprise Vinet. Cet exemple illustre bien la nécessité d'envisager la méthanisation à l'échelle d'un territoire pour qu'elle puisse être véritablement vertueuse. Au regard des trajets en camion qu'il nécessiterait au travers du département, je trouve ce projet trop dispersé et trop démesuré.

Par ailleurs, il semble souhaitable de considérer les impacts du digestat sur les sols avec un recul de 10 à 20 ans. Dans cette attente, il ne paraît pas pertinent de lancer des projets – qui plus est démesurés – de méthanisation en France.

#### **Guillaume VOINEAU**

Je suis d'accord avec vous sur la nécessité de concertation à l'échelle d'un territoire (en lien avec les élus notamment).

#### Jean-Michel BRECHET

Si notre projet se concrétisait et si la situation que vous évoquez devait se produire, nous pourrions imaginer des accords de collecte de gisements similaires à ceux qui existent pour le lait (dans une logique d'optimisation des trajets des camions).

En tant que directeur de la Coopérative Herbauges, je pense que nous arrivons à un tournant. Depuis 30 ou 40 ans, nous avons vécu dans une situation d'excédent de lait, un peu à l'instar des voitures qui étaient stockées sur de grands parkings avant d'être vendues. Aujourd'hui, vous commandez votre voiture avant qu'elle ne soit produite. Nous pouvons envisager une évolution similaire sur le marché du lait, où nous pourrions devoir nous conformer aux besoins émis par les industriels. Le monde de l'élevage a profondément été bouleversé ces dernières années, notamment en raison de la concurrence européenne et mondiale qui s'exerce.

Sur les six derniers mois, nous avons enregistré des arrêts pour l'équivalent de 6 millions de litres (soit 8 % de la production de la Coopérative d'Herbauges). D'autres arrêts sont à prévoir et il n'est pas certain que ces éleveurs soient remplacés en raison de la faible attractivité du métier. Si la production de lait baisse continuellement, le risque est de voir les usines que nous alimentons finir par fermer. J'ajoute qu'un poulet sur deux qui est consommé en France est importé, alors que nous étions un pays exportateur il y a encore 20 ans. A force d'empêcher des projets qui donnent des perspectives à des exploitants, les aliments consommés en France risquent de venir de plus en plus de l'étranger.

#### **Karine BESSES**

Je reprécise qu'au niveau de la CNDP, nous donnons un avis sur la concertation et non sur le projet en lui-même. Après les débats que nous avons pu avoir ce soir et lors des réunions publiques précédentes, il me semble que les ateliers organisés les 7 et 14 décembre à Machecoul-Saint-Même représenteront un vrai enjeu par rapport à ce projet.

#### Isabelle SOUQUET

Il a été évoqué que d'autres ateliers pourraient être organisés sur des thématiques particulières en fonction des besoins.

# **Karine BESSES**

Nous avons conseillé au maître d'ouvrage de proposer des thématiques d'ateliers à l'issue des réunions publiques. Au niveau de la CNDP, il nous semblerait utile de dédier un atelier aux discussions sur des solutions alternatives, de manière à permettre d'aller au bout des arguments et des contre-arguments (notamment par rapport à l'implantation de plusieurs méthaniseurs de plus petite taille). Il s'agirait en quelque sorte d'un atelier de controverse.

Je rappelle en outre qu'un forum est disponible sur le site internet du maître d'ouvrage et qu'il est possible d'y laisser des avis et d'y poser des questions.

Pour toute interrogation sur la concertation, vous pouvez nous contacter (ma collègue de la CNDP ou moi-même).

#### Isabelle SOUQUET

Merci à tous d'être venus ce soir. Je reprécise que les débats de cette réunion seront retranscrits sans filtre et qu'un compte-rendu sera mis en ligne sur le site de Métha Herbauges. Une dernière réunion publique se tiendra demain soir à Legé.

# **Guillaume VOINEAU**

Pour clôturer cette réunion, nous vous proposons de partager un verre de l'amitié et de visionner le mini-film dont il a été question à plusieurs reprises au cours de la réunion.

Un mini-film est diffusé.

La réunion est levée à 21 heures 45.

Document rédigé par la société Ubiqus - Tél : 01.44.14.15.16 - http://www.ubiqus.fr - infofrance@ubiqus.com